

M. Mezouar : garantir la transparence des opérations de cotation en bourse **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 16-01-2008 23:18:41

Le Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) a pris une batterie de mesures supplémentaires de nature à garantir davantage de transparence dans les opérations de cotation et de souscription en bourse, eu égard à l'engouement des investisseurs, a affirmé mardi le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar.

En réponse à une question orale à la Chambre des conseillers, le ministre a précisé que ces mesures mettent un terme à la vente des actions par délégation lors de l'introduction de nouvelles sociétés en bourse et interdisent l'octroi de crédits bancaires pour devenir actionnaire au sein de sociétés récemment cotées à la bourse et ce, dans le but d'éviter toute spéculation dans ce genre d'opérations.

Après avoir rappelé que le nombre de sociétés introduites en bourse (20) a enregistré une augmentation significative, le ministre a indiqué que le gouvernement s'attellera au renforcement des attributions du CDVM pour que celui-ci joue pleinement son rôle, continuera à assurer le suivi des activités boursières et déploiera davantage d'efforts pour la modernisation du marché financier.

Concernant une autre question relative au surendettement des ménages, M.Mezouar a affirmé que les autorités monétaires ont également pris une panoplie de mesures pour tenter de mettre un terme à une telle situation.

Il s'agit, notamment, de l'adoption par l'Association professionnelle des sociétés de financement du Code de déontologie qui prévoit des mesures précises afférentes aux transactions commerciales et à l'augmentation de la fraction insaisissable du salaire (de 500 à 1500 dh sans compter les allocations familiales). Ces mesures portent également sur le contrôle exercé par Bank Al Maghrib à l'égard des sociétés concernées en vue de s'assurer du respect des dispositions de la loi bancaire, a-t-il ajouté.

MAP